



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





**Lycée Général et Technologique  
Aristide BRIAND**

# **LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
N°2  
DU 26 NOVEMBRE 2024**

---

**2 RUE PIERRE SÉMARD**  
 **C.S. 73126 – 27031 EVREUX Cedex**  
 **02.32.23.69.00**  
E.MAIL : [ce.0270016W@ac-normandie.fr](mailto:ce.0270016W@ac-normandie.fr)

Nombre de membres titulaires : 30  
Nombre de présents titulaires : 22  
Quorum: 16

**Membres de l'établissement siégeant de droit :** M. Jean-Michel DIOT, M. Willy MARMOL, Monsieur Guillaume MARTIN, Mme Lila GHALI, Mme Annie VOGEL DDFPT

**Représentants de la collectivité de rattachement :** Mme Emmanuelle TREMEL (en visioconférence)

Représentant(e) de la commune:

**Représentante de l'EPN :**

**Personnalité qualifiée :** M. DELANOE Laurent,

**Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :** Mme Alexandra FOSSEY, M. Benjamin GAUDRE, Mme Claire ESPINASSE, Mme Annamaria GHINASSI, M. Olivier CARETTE, Mme Tiphonie CARIDROIT, représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

**Représentants des personnels ATSS :** Mme Karine CHABRIDON, Mme Maryline BARGE, Mme Sophie DELABARRE

**Représentants des parents d'élèves :** M. JEAN PIERRE Frédéric, DARRAIDOU BRIDEL Corinne, Mme Karine JOLY, Mme LEVERT Sophie

**Représentants des élèves :** M. NIEBORAK Alexandre, Mme AKDAG Adilé, M. HUBLIER Antoine

Membres excusés :

M. NARANCITH Camille, représentants de la collectivité de rattachement  
M. Arnaud MABIRE, représentant l'EPN  
Mme CASTELAU Caroline, représentant la Commune  
M. Martin LEPETIT, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation  
Mme KHERYS Rachida, Mme LEGENTY Nathalie, représentants parents

Membres absents :

M. DELANOE Laurent, Personnalité qualifiée  
M. OMOTOSO David, M JOSEPH Stéphane, représentants des élèves

<u>Nature des questions traitées :</u>	Pages
I - CONSEIL D'ADMINISTRATION	3/4
II - AFFAIRES FINANCIÈRES LGT / GRETA PN	4/9
III - QUESTIONS DIVERSES	9

La secrétaire de séance

Madame DELABARRE

Le Proviseur

Le Proviseur.  
J.M. DIOT

Jean-Michel DIOT

Monsieur le Proviseur, ouvre la séance à 18h05, en présence de 22 membres dont 1 personne en visio-conférence pourvus d'une voix délibérative et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Il présente également les excuses des personnes empêchées. Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M<sup>me</sup> Delabarre, membre élue, représentante des personnels ATSS, se porte volontaire.

Monsieur le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres présents

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

## I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 04/11/24

Le procès-verbal de la séance du 04/11/2024, transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

Monsieur le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès-verbal.

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2024/31

**Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.**

### 2. RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Monsieur le Proviseur et Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable présentent le rapport d'observations définitives de la CRC suite à l'audit ayant eu lieu de novembre 2023 à janvier 2024 sur les exercices de 2019 à 2022. Cet audit concerne l'examen des comptes et de la gestion du lycée général et technologique et du Greta portes normandes.

Pour le lycée l'examen de la gestion a été principalement conduit selon les axes suivants :

- Les caractéristiques de l'établissement
- Son fonctionnement interne et son organisation
- Son activité et ses résultats pédagogiques
- Le budget et la fiabilité des comptes

Pour le GRETA, les axes sont les suivants :

- Son organisation et les résultats pédagogiques
- La stratégie de formation et le contexte concurrentiel suite à la fusion des GRETA de 2022
- La gestion comptable et financière

Il ressort de ce rapport les 5 recommandations suivantes (2 pour le LGT et 3 pour le GRETA PN) effectuées par la chambre régionale des comptes :

1\_ Performance : créer en comptabilité un code service correspondant à l'agence comptable ; déterminer et facturer le coût réel de l'agence comptable aux établissements rattachés conformément à la répartition définie au préalable dans une convention multilatérale.

2\_ Performance : veiller à l'équilibre budgétaire du service de restauration et d'hébergement. (Ce service a été déficitaire sur plusieurs années suite à la période COVID. Avec l'arrivée du nouveau chef de cuisine en janvier 2024, nous avons bon espoir de retrouver l'équilibre).

3\_ Performance : formaliser un projet de développement du GRETA afin d'en faire un outil de pilotage pédagogique et financier pour le président et le chef d'établissement support ; (ce document existe déjà sous la dénomination de plan de développement annuel et de contrat d'objectif avec le Rectorat)

4\_ régularité : procéder à l'évaluation des besoins du GRETA en matière d'achats et passer les marchés conformément aux dispositions du code la commande publique ; (des marchés publics existent déjà pour plusieurs type d'investissement, d'autres devront être mis en place, en particulier pour la téléphonie en IP)

5\_ Performance : mettre en place une comptabilité analytique afin d'établir le coût des différents type de formations et de déterminer par diplôme et titre préparé le coût réel de la formation et les produits correspondants. Pour le moment ce n'est pas faisable en raison des logiciels utilisés actuellement. Un outil va être mis en place progressivement.

Après consultation de l'ensemble des documents transmis, un rapport contradictoire puis un rapport définitif ont donc été rédigés.

### 3. PROJET D'ACCUEIL D'UN CHIEN VISITEUR

Monsieur le Proviseur adjoint informe les membres du conseil d'administration de la mise en place d'une convention d'accueil d'un chien visiteur dans le cadre des enseignements. Il demande à M. Guilbaut, enseignant de SVT présent en tant qu'invité à cette séance de présenter cette démarche. Il s'agit de Spyro le chien de M Guilbaut qui a suivi une formation de chien visiteur pour venir en classe 1 journée par semaine le jeudi.

L'objectif est d'apaiser le climat scolaire grâce à la présence du chien, de réduire l'absentéisme de donner plus de sens aux apprentissages, de rassurer et accompagner les élèves et même de les responsabiliser.

Cette convention n'a pas d'incidence financière sur le budget de l'établissement

## II – AFFAIRES FINANCIERES

### A. VALIDATION DES PROJETS DE BUDGETS 2025

Monsieur le Secrétaire Général–Agent comptable rappelle aux membres du conseil d'administration les grands principes budgétaires communs aux trois budgets 2025 qui sont votés lors de la séance : le budget du LGT, et ses deux budgets annexes, celui du GRETA et celui du Groupement de service de paie.

#### 1. VALIDATION DU PROJET DE BUDGET DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE. (EXERCICE 2025)

Monsieur le Secrétaire Général–Agent comptable présente le budget prévisionnel du LGT pour l'exercice budgétaire 2025 ainsi que les critères de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Il donne ensuite lecture de son rapport de présentation du budget prévisionnel 2025 pour le lycée général et technologique :

Le montant total de la DGF, principale ressource de l'établissement s'établit à **588 106€** contre 482 887€ en 2024. Sur cette somme, 391 395 € sont identifiés comme relatifs à la viabilisation car basés sur les dépenses 2023-2024. Il nous a été précisé que pour 2025 aucune subvention complémentaire ne serait accordée pour financer les charges liées à l'énergie. Une baisse est à prévoir sur les années à venir en tenant compte de ce calcul.

Jusqu'alors le lycée recevait une subvention spécifique intitulée « accompagnement de projets éducatifs » (DAPE), servant en majeure partie à alimenter les crédits liés aux sorties pédagogiques (pour un montant de 19 164 € en 2024). En conséquence, il n'a pas été possible d'équilibrer le service Activités pédagogiques en dépenses et en recette en raison du nombre important de projets de sorties prévues sur l'exercice 2025. En effet, suite à la commission la somme de 27 500€ a été mobilisée au budget.

En 2024, le budget initial avait été équilibré via un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 35 635.52 €. Celui-ci l'est avec un prélèvement de **38 802.47 €**, répartis de la manière suivante : 13 802.47 € au service Activités Pédagogiques et 25 000 € en investissement.

#### **Activités Pédagogiques (AP) – 267 004,57 € (247 247,61 € en 2024) en dépenses et 253 202,10 € en recettes**

Le service **AP** pour Activités Pédagogiques a été construit en prenant en compte les évolutions contextuelles tout en essayant de maintenir au maximum les crédits affectés dans les matières pédagogiques. Ils s'élèvent au titre de l'année 2025 à **267 004,57 €** (247 247,61 € pour l'exercice 2024). La principale source de financement reste la dotation globale de fonctionnement avec 118 601 € (contre 105 765 € en 2024). Un effort a été fait compte tenu de la perte de la subvention spécifique mais reste insuffisant pour équilibrer le service.

On trouve ensuite les crédits liés aux mobilités Erasmus pour 59 777 € (2 enveloppes) et les voyages pour 61 487.57 € (Barcelone, Milan, échange avec Séville en Espagne). La différence c'est-à-dire la part « accompagnateur » est supportée par le budget de l'établissement.

Pour le reste des dépenses pédagogiques, le choix a été fait de maintenir les crédits par disciplines au niveau de l'exercice 2024. Il est également toujours nécessaire de prévoir des crédits pour les dépenses récurrentes, fixes et coûteuses : en premier lieu la reprographie.

Le service **Vie de l'Elève** : **23 896,56 €** (28 250 € en 2024)

Il s'agit majoritairement de crédits d'État relatifs à l'aide sociale (plus la caisse de solidarité). Le montant de ces crédits est connu en courant d'année et fera l'objet d'un ajustement par vote si nécessaire, ici seuls apparaissent les reliquats prévisibles.

Une enveloppe est également prévue pour le financement d'actions dans le cadre du du fonds de vie lycéenne

**Administration et Logistique (ALO) – 789 520,76 € en dépenses et 765 441,42 € en recettes (en dépenses et en recettes en 2024) :**

Ce service regroupe des activités non pédagogiques et correspond aux moyens mis en œuvre par l'établissement pour que les activités pédagogiques puissent se dérouler dans les meilleures conditions matérielles et de sécurité. Le montant total des prévisions de dépenses pour ce service qui est financé principalement par la dotation de fonctionnement, par les reversements du SRH au titre des charges communes, du LP au titre de la DFG, du produit de la location des logements. Le montant de ce service est arrêté à la somme de : **789 520,76 €** en dépenses et **765 441,42 €** en recettes (859 255,54 € en dépenses et 835 277,60 € en recettes en 2024). La baisse par rapport à l'exercice précédent est due à une tension moindre sur les coûts de l'énergie, comme évoqué précédemment.

Le reste des recettes provient de divers reversements : DGF du LP (en baisse également), produits de la location de logements, charges communes du SRH.

Les crédits liés à l'entretien et la maintenance sont maintenus à un haut niveau afin de disposer d'infrastructures conforme à la réglementation en vigueur, ce qui a d'ailleurs été salué par le préventionniste lors de la très récente commission de sécurité incendie.

Il est également prévu de souscrire un nouveau contrat concernant l'entretien et la maintenance des toitures.

Des demandes de subventions ponctuelles auprès des services de la Région pourront toujours être adressées au fur et à mesure des besoins (mobilier, matériel, maintenance).

Le déséquilibre dépenses / recettes provient des écritures à passer dans le cadre des amortissements : enregistrement du vieillissement du patrimoine de l'établissement

Le service de restauration et d'hébergement **SRH** : **532 642,61 €** (506 343,01 € en 2024)

Le service « Restauration et Hébergement » sera géré comme les années précédentes en service spécial. C'est un service qui s'autofinance principalement grâce aux reversements des familles au titre de la demi-pension et de l'internat. Le montant brut des recettes provenant des familles ou des commensaux, des charges au titre du FCSH, du FRPSH et des charges communes sont déduites afin de déterminer le montant prévisionnel du crédit nourriture qui pour l'exercice 2025.

Les tarifs du service fixés par le Conseil Régional sont calés sur le calendrier de l'année scolaire. Ils ont été réévalués de 3 % afin de permettre d'absorber en partie la très forte inflation observée sur les denrées alimentaires. L'accent est mis sur un approvisionnement le plus local possible au niveau des produits alimentaires, dans le cadre d'une labellisation par le Conseil Régional. Le travail et le dynamisme apportés par le nouveau chef de cuisine sont très appréciés des usagers (retours très positifs).

**Bourses Nationales (BN) – 480 000 (450 000 € en 2024)** Ces crédits représentent les bourses versées aux élèves ; Ces crédits sont totalement évaluatifs et ajustés en fin d'année après les calculs de bourses nationales et les éventuels ajustements d'effectifs. À nous n'avons pas encore le nombre définitif d'attributaires.

**Service Micro Lycée – 22 764,80 € (11 264,80 € en 2024)** Le service « SMicro » retrace en dépenses et en recettes les crédits liés au fonctionnement du micro-lycée. Le financement est désormais opéré via un don de la fondation du roi Baudouin obtenu par l'équipe en charge de la structure (20 000 €)

Cependant le micro lycée est peu « consommateur », les dépenses se cantonnant au financement de sorties et quelques fournitures.

Par ailleurs, il existe un reliquat de crédits de 2 764,80 € non utilisé le cas échéant.

### **Opérations en Capital (OPC) – 25 000 € (15 000 € en 2024)**

Une enveloppe de 25 000 € inscrite afin de disposer de crédits nécessaires en section d'investissement si cela s'avérait nécessaire en termes de commandes de matériels pédagogiques ou d'entretien/maintenance avant adoption du compte financier (financement par prélèvement sur le fonds de roulement).

Le projet de budget nécessite donc un prélèvement sur fonds de roulement de **38 802.47 €**, ce qui représente 48 jours de fonctionnement de l'établissement

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur le fait que l'échange avec l'Australie n'apparaisse pas dans le budget des voyages du lycée. M. le proviseur et Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable expliquent qu'il s'agit d'un échange qui concerne uniquement 10 élèves et que tout est payé par les familles des élèves concernés, sans aucune incidence sur le budget de l'établissement. De plus, il est indiqué que des aides peuvent être sollicitées auprès de la Région par les familles.

Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin de valider le projet de budget du Lycée général et technologique, pour l'exercice 2025.

#### **Le projet de budget 2025 du lycée général et technologique est soumis aux votes :**

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2024/38**

**T**

**Le budget 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents**

## **2. VALIDATION DU PROJET DE BUDGET DU GROUPEMENT DE SERVICE DE PAIE DES CONTRATS AIDÉS DE L'EURE (EXERCICE 2025)**

Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin de valider le projet de budget annexe du Groupement de Services de Paie des contrats aidés de l'Eure pour l'exercice 2025.

Ce budget d'un montant de 7 450 € correspond pour 450€ à des versements au LGT pour contribution aux frais de fonctionnement, pour 7 000 € correspondant à des éventuelles admissions en non valeur de créances suite aux contentieux au tribunal des Prud'hommes.

Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable précise que le Groupement de Service Paies sera dissout courant 2025 et transféré au lycée Gustave Flaubert de Rouen.

#### **Le projet de budget 2025 du GSP est soumis aux votes :**

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2024/32**

**T**

**Le projet de budget 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## **3. VALIDATION DU PROJET DE BUDGET 2025 DU GRETA PORTES NORMANDES**

Le Proviseur rappelle les fonctions du GRETA, dont le lycée est l'établissement support notamment au niveau de la comptabilité. Les GRETA sont les organismes de formation continue de l'Education Nationale et sont localisés en règle générale, dans des EPLE.

Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable explique que ce projet de budget concerne l'ensemble du GRETA Portes Normandes qui regroupe les 3 ex-GRETA (sud Normandie (Orne + secteur de Vire), Elbeuf Vallée de Seine et Eure) qui ont fusionnés au 01/01/2022 et qui correspondent aux 12 antennes et 160 salariés à temps plein.

Le budget de l'exercice 2025 est présenté en légère hausse par rapport à l'an dernier. Cependant cette hausse est en trompe-l'œil. L'intégration du « projet Thalès » qui génère 1 million d'euros de chiffre d'affaires par an masque en réalité une baisse des prévisions de recettes sur les autres financeurs.

Un effort tout particulier a été conduit sur la maîtrise des dépenses, donc bien entendu sur le volet masse salariale qui représente de loin le premier poste de dépenses. Elle aura baissé de 1,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2024 par rapport à l'exercice précédent (environ 8,7 millions d'euros et d'encre 400 000 € en 2025 soit 2 millions d'euros sur deux ans, une diminution de 20 % en corrélation avec celle des effectifs). Toutefois il n'est plus possible de contraindre ce poste de dépenses sans compromettre le bon fonctionnement de la structure.

La masse salariale représente 62,2 % des crédits ouverts, mais surtout 86,4 % des prévisions de recettes (hors cotraitance)

Cela sous-entend que pour atteindre un mode de fonctionnement pérenne, les dépenses ne pouvant plus être diminuées il devient plus que nécessaire de trouver de nouveaux débouchés en termes de marchés, plans de formations etc. Les recettes doivent être accrues via une hausse de l'activité afin que le taux de masse salariale redescende sous le seuil prudentiel de 80 %. Dans le cas contraire le risque est d'avoir un groupement structurellement déficitaire.

Compte tenu de la baisse des prévisions de recettes le budget ainsi présenté ne peut être équilibré que par le biais d'une ponction dans le fonds de roulement à hauteur de 338 617 € :

- 13 305 529,11 € en dépenses (12 714 552,01 € en 2024) et 12 939 938,21 € en recettes (12 678 916,45 € en 2024). Une fois retirée la différence due aux écritures d'amortissements réels (enregistrement du vieillissement du patrimoine), il en résulte donc un prélèvement sur le fonds de roulement de 338 617 € afin d'équilibrer ce projet de budget.

Une enveloppe de 70 000 € est prévue en section d'investissement afin de disposer immédiatement des crédits nécessaires si besoin et ainsi continuer à améliorer l'offre en équipements des différents plateaux techniques. Soit un prélèvement sur le fonds de roulement total de 408 617 €.

**Dépenses :** Les budgets des différentes composantes ont tous été étudiés et fait l'objet de quelques révisions à la baisse. La prévision de loyer versé à la Région Normandie pour l'utilisation des locaux est en forte baisse car ce dernier est indexé sur les coûts de l'énergie, qui sont revenus à des niveaux beaucoup plus raisonnables ces derniers mois.

La quote-part liée aux reversements au profit des co-traitants est désormais mieux appréhendée, les remontées d'information plus précises. Le projet Thalès représente quasi un tiers de ce poste de dépenses, le GPN devant reverser 95 % des recettes générées sur cette action.

**Recettes :** elles sont répertoriées par domaines, ceux-ci correspondant chacun à une antenne. Puis ensuite déclinées en activités. Leur nombre a été très largement diminué afin d'en faciliter la gestion. Schématiquement il y a désormais un code activité par financeur.

Le chiffre d'affaires de chaque centre indiqué dans les prévisions budgétaires est celui qui provient des informations communiquées par chaque antenne elle-même.

Conséquence de ce qui a été expliqué précédemment, les prévisions de recettes sont donc en baisse avec des centres impactés de manière assez inégale. Cependant la tendance est générale et la quasi-totalité des antennes voient leurs prévisions de chiffre d'affaires baisser, certaines de manière très sensible.

Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin de valider le projet de budget du Greta Portes Normandes, pour l'exercice 2024.

**Le projet de budget 2024 du GRETA PORTES NORMANDES est soumis au vote.**

Votants : 22	Abstentions : 6	Bulletins nuls : 0
Pour : 16	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2024/37**

**T**

**Le projet de budget 2025 est adopté à la majorité des membres présents.**

#### **4. DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CHEF D'ETABLISSEMENT**

Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable propose de faire voter la délégation de signature du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la signature des conventions et contrats dans la limite des crédits ouverts au budget et selon les dispositions du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée pour la passation des marchés à incidence financière annuelle, y compris pour les marchés qui s'exécuteraient sur deux exercices mais qui seraient payés en totalité avant service fait conformément à la réglementation en vigueur (tels que les abonnements pour le CDI) et concernant le budget initial du LGT et les budgets annexes (GRETAPN ou GSP).

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions :	Bulletins nuls : 0
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2024/39**

**T**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

## **B. CONVENTIONS ET CONTRATS**

- **Contrats des personnels GRETA Portes Normandes**

Monsieur le Secrétaire Général–Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de d'autoriser le proviseur à signer les contrats et évolutions de carrière pour les personnels recrutés au GRETA PN

Suivi des contrats du GRETA Portes normandes au 01/01/2025 Nombre d'ETP 2024 : 175 ETP + possibilité de recruter 10 ETP supplémentaires sur l'année.  
Plafond masse salariale : 9 800 000 €.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 6	Bulletins nuls : 0
Pour : 16	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2024/30**

**T**

**La proposition est adoptée à la majorité des membres présents**

- **Convention de partenariat Rome en 3D avec Le lycée Senghor**

Monsieur le Secrétaire Général–Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le proviseur de signer la convention de partenariat entre le lycée Aristide Briand et le CIREVE pour la prise en charge financière du coût de l'intervention des membres du CIREVE de l'université de CAEN le 10 janvier 2025 en salle de conférence. Le coût total de l'intervention équivalent à 700 € est partagé entre le lycée Senghor et le lycée Aristide Briand, soit **350 €** chacun. Comme lors des années précédentes, cette séance est conçu dans le cadre de la liaison 3e/2e et les latinistes et hellénistes de 3e des collèges de secteur : Jean Rostand, Henri Dunant, Jean Jaurès, ainsi que les élèves latinistes de l'Immaculée sont conviés à cette intervention.

L'autorisation de signature est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2024/33**

**T**

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

- **Convention avec le CCAS d'Evreux :**

Monsieur le Secrétaire Général–Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le proviseur de signer la convention de partenariat avec le CCAS d'Evreux qui gère la résidence Maillot à Evreux. Cette convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre le CCAS d'Evreux et le lycée dans le cadre de la mise à disposition de « logement d'hôte » uniquement le week-end pour 4 étudiants de classe préparatoire qui ont le statut d'internes au lycée mais qui n'ont pas de solution d'hébergement pour la nuitée du samedi au dimanche.

L'autorisation de signature est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2024/34**

**T**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

- **Convention IFPRA :**

Monsieur le Secrétaire Général–Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin d'autoriser le proviseur à signer la convention d'UFA (unité de formation par apprentissage) avec l'Institut de la Formation Professionnelle de la Région Académique (IFPRA). Cette convention permet la mise en œuvre de formations par apprentissage, pour la préparation de diplômes ou titres répondant aux besoins du territoire. La convention est conclue pour une durée indéterminée pour répondre aux exigences des différents cycles de formation réalisés dans l'établissement. Cette convention organise les dispositions financières en matière de gestion des frais de restauration et d'hébergement ainsi que le remboursement des frais de déplacement des formateurs pendant les visites en entreprises. Cette année la cité scolaire Aristide BRIAND compte 14 apprentis inscrits, 12 au LGT (BTS) et 2 au LP.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2024/35**

**T**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

- **Contrats Solidworks avec la société VISIATIV :**

CONTRAT maintenance sur 3 ans (du 1<sup>er</sup>/12/2024 au 30/11/2027) avec la société VISIATIV pour le logiciel SOLIDWORKS EDU + migrations de la nouvelle licence pour 30 utilisateurs, utilisé par le laboratoire science de l'ingénieur dans le cadre des enseignements des classes préparatoires.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2024/36**

T

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

Monsieur le proviseur tient à informer les membres du Conseil d'administration que l'évaluation de l'établissement va se poursuivre suite au questionnaire d'autoévaluation qui avait été transmis par la direction en février 2024.

En effet, 3 inspecteurs de l'éducation nationale dont Monsieur Jacono (IA-IPR Histoire-Géographie) et Monsieur Ratzel (chef d'établissement), qui ont participé à l'évaluation du lycée professionnel en 2023/2024, seront présents au sein de la structure le lundi 16 décembre prochain toute la journée pour rencontrer les différents personnels et usagers de l'établissement, un planning de rencontres a été établi par le secrétariat de direction.

### **III – QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a pas de questions diverses.







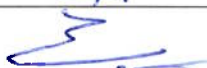
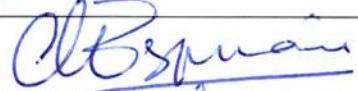
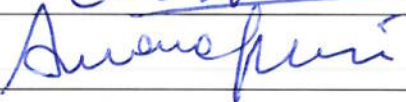


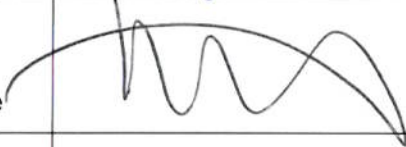

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

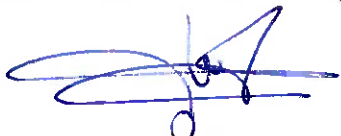
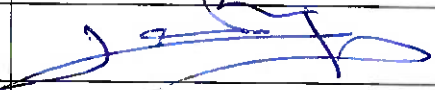

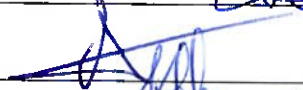




**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE 2024 – 2025**

**ARISTIDE BRIAND EVREUX**

**Le mardi 26 novembre 2024**

NOM PRENOM	Fonctions	EMARGEMENT
M. DIOT Jean-Michel	Proviseur	
M. MARTIN Guillaume	Proviseur Adjoint	
M MARMOL Willy	Gestionnaire	
Mme VOGEL Annie	DDFPT	
Mme GHALI Lila	CPE	
M. NARANCITCH Camille	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme TREMEL Emmanuelle	Représentante de la collectivité de rattachement	envisagée.
Mme CASTELNAU Caroline	Représentante de la Commune	Excusée
M. MABIRE Arnaud	Représentant de l'EPN	
M. DELANOE Laurent	Personnalité qualifiée	
Mme FOSSE Alexandra	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M GAUDRE Benjamin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme ESPINASSE Claire	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme GHINASSI Annamaria	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M LEPETIT Martin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	Excuse
M. CARETTE Olivier	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme CARIDROIT Tiphanie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BARGE Maryline	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
Mme DELABARRE Sophie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

Mme CHABRIDON Karine	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M JEAN-PIERRE Frédéric	Représentant des parents d'élèves	
Mme KHERIS Rachda	Représentante des parents d'élèves	
Mme LEGENTY Nathalie	Représentante des parents d'élèves	Remplacée par Mme LEGRET 
Mme DARRAIDOU BRIDEL Corinne	Représentante des parents d'élèves	
Mme JOLY Karine	Représentante des parents d'élèves	
M NIEBORAK Alexandre	Représentant des élèves	
OMOTOSO David	Représentante des élèves	
Mme AKDAG Adilé	Représentante des élèves	
M HUBLIER Antoine	Représentant des élèves	
M JOSEPH Stéphane	Représentant des élèves	
<b>SUPPLEANTS</b>		
Mme PIEL Alexandra	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme BAKI Gisèle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme LEON Patricia	Représentante de la Commune	
M ERRAMMACH Youssef	Représentant de la Commune	
M. PEREZ Matthias	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme LEGROS Marion	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme MOREAU Frédérique	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BOUTTIER Catherine	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme GENEIX LEGRET Marie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CATTAN Thierry	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M BOURGEOIS Bruno	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
MME BRAZ Paula	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
MME DUTRY Peggy	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

MME DELAHAYE Mylène	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
Mme LARADJI Dora	Représentante des parents d'élèves	
Mme LEVERT Sophie	Représentante des parents d'élèves	
Mme SAINTJEAN Laëtitia	Représentante des parents d'élèves	
Mme FILALI Christelle	Représentante des parents d'élèves	
Mme REKIK Laëtitia	Représentant des parents d'élèves	
Mme BLANCHE Ilona	Représentante des élèves	
M. GUIBAUT Jomohan	Invité enseignant SVT	